



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-02-2014

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 2 septembre 2014, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 1008-02-2014 intitulé « **Règlement modifiant le règlement 1008-2013 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2014) tel qu'amendé** ».

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Bromont, ce 10^e jour de septembre 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA